

L'ultime coup d'épée dans l'eau ?

ou : les nouvelles opportunités politiques offertes à M. Erdoğan...

par Béatrice CHATAIN

15 Juillet 2016 – Une ligne de plus à la déjà longue liste des tentatives de putsch en Turquie. Les médias internationaux évoquent celui réussi en 1980, éludant souvent le coup d'Etat post-moderne de 1997. Il est vrai que, depuis 2002 et l'arrivée au pouvoir de l'AKP (Parti de la justice et du développement), toutes les tentatives pour renverser le régime ont échoué piteusement.

Via la chaîne de télévision publique TRT, les acteurs de ce nouvel épisode des tumultueuses relations civilo-militaires turques affirment leur attachement à la République et tentent de légitimer leur action par l'impérieuse nécessité « de restaurer l'ordre constitutionnel, la démocratie, les droits de l'homme et les libertés ».

Rien là que de traditionnel dans la rhétorique justifiant ces coups d'Etat. En effet, l'armée nationale a toujours assuré jouer un rôle prétorien du fait des défaillances de la démocratie¹. Mais les circonvolutions démocratiques du régime de 2002 à 2011 n'avaient pas produit un terrain favorable à de nouvelles interventions. Cependant, son durcissement, l'affaiblissement relatif de l'AKP au Parlement, l'environnement géopolitique régional et l'échec patenté du règlement de la question kurde ont pu susciter chez certains responsables militaires l'espoir de redevenir un contre-pouvoir.

Paradoxalement, avec l'échec de cette tentative de coup d'Etat, l'horizon politique de M. Recep Tayyip Erdoğan s'éclaircit un peu plus.

La « longue marche » du président Erdoğan vers le régime présidentiel

Alors que la Turquie se positionne de plus en plus comme une puissance globale, elle restructure son cadre institutionnel à l'aune de ses évolutions internes et de l'affirmation de l'islam politique. Depuis 2002, celui-ci est devenu omniprésent avec l'AKP, qui soutient être démocrate-islamiste, à l'image des démocrates-chrétiens européens. Les positions conservatrices du parti n'ont cessé, dès lors, de s'affirmer dans le champ polémique des libertés publiques. Le régime islamo-conservateur a entrepris de renforcer les autorités civiles face au pouvoir militaire, prégnant depuis les débuts de la République en 1923.

Si les lois de révision constitutionnelle se sont multipliées depuis 1995, l'année 2011 apparaît décisive. Tout d'abord, des travaux sont confiés en septembre à une première commission par la Grande assemblée nationale de Turquie (TBMM). Mais, quelques semaines plus tard, l'AKP souligne son caractère illégitime face à la souveraineté du parlement. Est alors décidée la création d'une nouvelle commission dite de « réconciliation constitutionnelle ».

¹ Ünsaldi Levent, Le militaire et le politique en Turquie, Paris, Ed. L'Harmattan, 2005.

Cette CRC doit rédiger un texte fondamental « civil », par opposition à l'actuel, datant de 1982, marqué par une vision sécuritaire. Elle est composée de membres des différents partis, appelés à dégager un compromis synonyme de progrès démocratique, alors que leurs positionnements politiques sont largement irréconciliables. Deux des pierres d'achoppement sont la liberté de conscience et la notion de « nation turque ». Ainsi, l'AKP tolère fort mal le laïcisme, une des « flèches » du kémalisme figurant au programme politique du CHP (Parti républicain populaire) depuis 1935. Dans le même ordre d'idées, le parti pro-kurde du BDP (Parti de la paix et de la démocratie) conçoit la citoyenneté très différemment du MHP ultranationaliste.

La mission impartie à la commission paraît d'autant plus ardue que les délais sont courts. Mais, avant même la fin des travaux, l'AKP propose un projet alternatif. En effet, à l'image du jeu de rôle mené en Russie par Vladimir Poutine et Dimitri Medvedev, M. Erdoğan veut assurer son avenir politique en présidentialisant le régime - la constitution turque n'autorisant que trois mandats successifs de Premier ministre. D'ailleurs, selon le professeur Insel, il s'agit là d'une réforme « à la manière russe, c'est-à-dire sans contre-pouvoir »². Pourtant, le dit-projet veut fonder une république inspirée des régimes américain et français : l'élection du président au suffrage universel direct, le renforcement de ses pouvoirs, son maintien comme chef de parti et non arbitre (contrairement à la conception gaullienne, largement évoquée en Turquie).

Malgré tout, depuis lors, face aux réticences de la population, aux résistances des autres partis, aux critiques des milieux intellectuels et des médias, la réforme constitutionnelle est en suspens.

Vers un régime présidentiel à « marche » forcée ?

De fait, l'AKP domine toujours la scène politique turque, à tel point que Recep Tayyip Erdoğan est parfois qualifié de « sultan », et son régime de « démocratie », selon le néologisme du sociologue Max Liniger-Goumaz. Cependant, lors des élections législatives de juin 2015, dont les débats ont notamment porté sur l'enjeu de la réforme constitutionnelle, le parti ne peut obtenir qu'une majorité relative (258 sièges), insuffisante pour modifier la constitution (les 2/3 des voix des députés étant requis). Pour dépasser cet obstacle inattendu, le président Erdoğan provoque la tenue de législatives anticipées dès novembre suivant, qui ont vu son parti progresser (317 sièges). Pour autant, cette majorité relative ne lui permet pas de faire adopter sa réforme.

Une autre voie existe : celle du référendum. Mais, pour soumettre au peuple son projet constitutionnel, le président turc a besoin d'être soutenu par 330 députés sur 550. Faute de pouvoir rallier ses adversaires politiques, l'AKP fait voter en mai une loi sur la levée de l'immunité des parlementaires menacés de poursuites judiciaires. D'ailleurs, dès le 6 mai, lors d'un discours prononcé à Istanbul, M. Erdoğan considère ce référendum comme « une nécessité urgente ».

² Entretien d'Ahmet Insel à RFI, 10 août 2014.

En outre, il opère un changement de première importance, en obtenant la démission du Premier ministre Davutoglu, avec lequel les désaccords s'accumulaient. Le président peut ainsi accorder sa confiance à M. Binali Yıldırım, nommé le 22 mai dernier. Le jour même, ce dernier affiche sa fidélité au chef de l'Etat et à son programme: « Notre président porte la responsabilité de notre peuple. Ce que nous devons faire, c'est une nouvelle constitution et un système présidentiel. » Une aristocratie politique semble vouloir succéder à l'aristocratie militaire turque pour imposer au pays les réformes nécessaires, selon la devise suivie par Atatürk : « malgré le peuple, mais pour le peuple ». Un vrai paradoxe, si l'on considère le large abandon opéré par l'AKP des principes du kémalisme...

Un dernier obstacle résidait dans les réticences d'une majorité des électeurs. Avec l'échec, le 16 juillet, de la tentative de coup d'Etat militaire, la voie vers le référendum semble s'ouvrir. Quel député s'y opposerait, alors que les bâtiments de l'assemblée ont été bombardés par des militaires putschistes ? Lequel émettrait des réserves, alors que les médias nationaux, rapidement repris en main, et relayés à l'international, mettent en avant le courage des partisans de l'AKP descendus dans la rue ? Déjà, le général Ümit Dündar, chef d'Etat-major par intérim, a évoqué les « martyres » tombés.

Ainsi, dans un contexte d'inquiétude généralisée pour la population turque (essoufflement économique, afflux massif de réfugiés, attentats kurdes et islamistes...), M. Erdoğan peut apparaître comme un rempart contre l'insécurité, le garant de l'ordre public et même le héraut d'une puissance turque réaffirmée.

Pour éliminer définitivement toute concurrence politique, ne reste qu'à s'attaquer aux ennemis - et anciens alliés - de l'islamisme confrérique, appuyés par les milieux entrepreneuriaux libéraux, et puissants au sein des médias et de la magistrature, ce même si ce large mouvement communautaire se veut apolitique. Cette distanciation du monde politique est d'ailleurs sujette à caution, selon notamment Graham Fuller³ ou Hakan Yavuz⁴. Dès le 16 juillet, en sus de la subordination désormais totale d'une armée prise en flagrant délit d'impuissance, le président Erdoğan peut compter sur le Haut conseil des juges et procureurs pour démettre de leurs fonctions 2745 juges et fait arrêter l'un des membres de la Cour constitutionnelle.

Cette mouvance islamiste est centrée sur M. Gülen et ses partisans, que le régime a déjà dénoncés comme les instigateurs de cette tentative de putsch. D'après M. Yıldırım, « le pays qui sera aux côtés de Fethullah Gülen n'est pas notre ami. » Cette déclaration sonne comme un gage donné à l'électorat sensible à la grandeur du pays. Elle est d'ailleurs rapidement suivie d'une demande d'extradition auprès des Etats-Unis, où le prédicateur s'est exilé depuis 1999. Les tensions avec l'allié américain s'exacerbent d'autant plus que la base militaire d'Incirlik – essentielle dans la lutte aérienne contre l'Etat islamique – a été bloquée plusieurs heures.

³ Fuller Graham E., The New Turkish Republic, Washington, 2008, United States Institute of Peace Press, pp.56-66.

⁴ Yavuz Hakan, Toward an Islamic Enlightenment. The Gülen Movement, New York, 2013, Oxford University Press.

De fait, le pouvoir en place semble considérer les militaires à l'œuvre au cours de cette tentative de putsch comme de simples instruments. Il est vrai que, outre les purges récentes, l'armée turque a dû faire face à des processus qui l'ont affaiblie : démocratisation, dépolitisation et instauration d'un régime civilo-militaire libéral, sous l'influence des institutions européennes et otaniennes.

La Turquie peut compter sur l'appui de la communauté internationale, trop en recherche d'un point d'appui régional stable pour s'interroger sur l'opportunité de soutenir son régime. Comme l'affirme le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, « les tensions et les défis auxquels fait face la Turquie ne peuvent être résolus par les armes. » Nul doute que M. Erdoğan partage cette conception toute clausewitzienne de la sujétion du militaire au politique.

Ce soutien international est d'autant plus nécessaire que, selon le président turc, Ankara s'efforce de créer au Moyen-Orient « des îlots de stabilité ». Dans la logique de l'accord de réconciliation signé avec la Turquie le 26 juin, Israël a immédiatement soutenu le régime et « son processus démocratique » face aux putschistes. Cependant, l'arrestation du général Akin Öztürk, considéré comme le chef opérationnel du coup d'Etat et connu pour être pro-Israélien, pourrait nuire à ce rapprochement, voire susciter des soupçons complotistes à l'égard de l'Etat hébreu.

Béatrice Chatain

Professeur d'Histoire-Géographie, spécialiste de la
Turquie